



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Travaux d'aménagement du parc du Centenaire (SUE2023-03)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour des travaux d'aménagement du parc du Centenaire.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse électronique suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention « Travaux d'aménagement du parc du Centenaire (SUE2023-03) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à 14h**, heure légale du Québec, **le lundi 10 juillet 2023**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **lundi 10 juillet 2023**, à ou après 14h, heure légale du Québec, à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Fait à Deux-Montagnes, le 21 juin 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques